



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	SUE Hélène
BAULIEU Matthieu	JEANGUYOT Florence (arrivée en retard, n'a pas pris part au vote de la présente délibération)	SUE Julien
BELOT François	JEANNOT Laurence (arrivée en retard, n'a pas pris part au vote de la présente délibération)	TERRAZ-LADERRIERE Fanny (arrivée en retard, n'a pas pris part au vote de la présente délibération)
BINDA Gilles	RICLOUX Benoît	VARCHON Daniel
BOUCHEY Martine		

Etaient absents excusés		
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	a donné procuration à CUSINATO Françoise	
FUMEY Françoise	a donné procuration à RICLOUX Benoit	
GHARBI Stéphanie	a donné procuration à BARTHELET Catherine	
VUILLEMIN Emmanuel	a donné procuration à TERRAZ-LADERRIERE Fanny	
MEGUENNI-TANI Hassem	MOULIN Cyril	

Ouverture de la séance à 20 h 00.

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Janvier dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, M. Daniel VARCHON

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

02 – Chantiers Départementaux – Convention 2026

Madame Le Maire propose de renouveler la convention signée avec les chantiers départementaux pour l'emploi et l'insertion (CDEI) pour divers travaux sur le patrimoine mineur bâti et les espaces verts de la commune.

La convention 2026 présentée par les CDEI fait apparaître les tarifs suivants :

- Travaux divers en espaces verts, sans gros matériel, forfait journalier de 505 €
- Travaux de tonte avec gros matériel, forfait journalier de 577 €
- Travaux d'entretien de bord de rivière, sans gros matériel, forfait journalier de 530 €
- Travaux divers en espaces verts avec ou sans matériel, ainsi que l'entretien des berges rivière, forfait demi-journée de 350 €
- Evacuation des déchets verts dans un centre de retraitement, si prise en charge par les CDEI :
 - Diamètre inférieur à 8 cm, 82 € la tonne
 - Diamètre supérieur à 8 cm, 112 € la tonne
 - Le coût de traitement des autres déchets sera prévu dans un devis spécifique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les données de cette convention pour l'année 2026 et autorise Madame Le Maire à la signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

03 – Instauration du temps partiel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, articles L612-12 à L612-14 ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis du comité social territorial favorable,

Considérant que les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial,

Considérant que le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein,

Considérant que le temps partiel sur autorisation peut être accordé aux agents à temps complet (entre 50% et 99% du temps plein) et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70, 80 et 90% du temps plein,

Considérant que l'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale,

Considérant que sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail,

Considérant que le temps partiel peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel,

Considérant que le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité,

Considérant que la réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales après avis du comité social territorial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

- Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire.
- Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à :
 - pour les agents à temps complet : 50 % de la durée d'un service à temps plein
 - pour les agents à temps non complet : 50 % de la durée d'un service à temps plein.
- Les demandes doivent être formulées dans un délai de 3 mois avant le début de la période souhaitée.
- La durée des autorisations sera de 6 mois à 1 an renouvelable 2 fois.
- A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses. La demande devra être déposée trois mois avant l'échéance.
- La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.
- Les conditions d'exercice du temps partiel sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale, sauf en cas de nécessité absolue de service.
- Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai d'un an.
- Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

- que ces modalités prendront effet à compter du 1^{er} Mars 2026 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus de six mois.

- qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

Finances – Présentation du budget communal 2026

- O Benoit Ricloux et le Maire présentent les différents résultats de clôture des budgets 2025.

Commune

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture
Exploitation	93 406.76 €	0.00 €	170 024.75 €	(1) - (2) + (3) 263 431.51 €
Investissement	89 784.53 €		62 527.82 €	(1) + (3) 152 312.35 €
TOTAL	183 191.29 €	0.00 €	232 552.57 €	415 743.86 €

- O Résultats de clôture – Locaux Commerciaux

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture
Exploitation	1 029.24 €	0.00 €	775.68 €	(1) - (2) + (3) 1 804.92 €
Investissement	26 255.25 €		10 120.42 €	(1) + (3) 36 375.67 €
TOTAL	27 284.49 €	0.00 €	10 896.10 €	38 180.59 €

- O Résultats de clôture – Caveaux

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture
Exploitation	-1 372.79 €	0.00 €	-393.01 €	(1) - (2) + (3) -1 765.80 €
Investissement	-202.23 €		393.01 €	(1) + (3) 190.78 €
TOTAL	-1 575.02 €	0.00 €	0.00 €	-1 575.02 €

Les comptes financiers seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

Concernant le budget principal 2026, les élus balayent ensemble les propositions faites pour le fonctionnement. Que ce soit pour les recettes ou les dépenses, il manque à ce stade des informations, les données seront donc affinées d'ici début mars. Les élus souhaitent pour autant stabiliser et voter un budget qui permettra d'assurer une transition aisée avec la future équipe municipale.

En fonctionnement, comme d'habitude, les postes les plus importants sont ceux liés aux subventions versées aux Francas du Doubs pour la gestion du périscolaire, aux dépenses liées aux énergies qui seront toutefois en recul cette année grâce à la baisse du tarif de l'électricité, aux obligations réglementaires : contrôles et maintenance dans les bâtiments et différents équipements comme les jeux, à la masse salariale en tenant compte du GVT (glissement veillesse et technicité) et l'augmentation obligatoire sur 3 ans des cotisations à la CNRACL (retraite)...

Les recettes en fonctionnement devraient être stables avec un impact favorable du loyer de la micro-crèche en année pleine par exemple et des ventes de bois assez exceptionnelles.

Le budget investissement 2026 sera d'abord consacré au remboursement du crédit relais du Pôle petite enfance de 600 000 € qui sera abondé par la perception attendue du solde des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA liés à l'opération. Les opérations en voirie réalisées avec Grand Besançon impacteront le budget cette année par le biais des fonds de concours qui s'élèveront en cumulé à environ 200 000 €. Aussi, seuls de petits projets seront portés cette année, tels que le remplacement de l'éclairage en led de plusieurs classes de l'école primaire ou le remplacement du radar pédagogique du centre du village.

Questions diverses

Arrivée de Laurence Jeannot, Florence Jeanguyot et Fanny Terraz-Laderrière.

1 - RIAD (Relais d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social)

Le service habitat de Grand Besançon propose à la commune de s'impliquer davantage dans la gestion des logements publics de la commune. En réalité, la commune assure déjà les services d'information et il s'agit surtout de communiquer sur ce point. Les personnes qui auraient besoin d'accompagnement plus particulier, pourront être accompagnées par le CCAS.

Les élus partagent cette volonté d'être relais d'information et accueil au niveau 3.

2 - Foodtruck

Julia's truck a annoncé ne plus venir le lundi soir en raison d'un chiffre d'affaires réalisé trop faible (sa présence était limitée à un lundi/mois). La commune est sollicitée par un foodtruck de pizza napolitaine pour le dimanche soir. Les élus valident ces changements.

Informations diverses

Préfecture

Pour pallier la consommation juvénile de protoxyde d'azote, du 2 février au 30 juin 2026 : sa détention par des mineurs est désormais interdite dans l'espace public, sa consommation est interdite dans l'espace public, sa vente dans les débits de boissons ou tabacs est interdite, son abandon ou dépôt sur domaine public est interdit. Des sanctions lourdes sont prévues.

Grand Besançon Métropole

- Le Maire informe d'un état des lieux des groupements de commandes auxquels adhère la commune et la programmation 2026 des marchés proposés. La commune pourra décider d'adhérer au fur et à mesure des sollicitations.
- Travaux envisagés en 2026 sur le pont Saint-Martin : des travaux conséquents, estimés à ce jour à environ 300 000 €, vont nécessiter plusieurs semaines de travaux avec une circulation interrompue à ce niveau. Les études vont se poursuivre cette année pour un commencement des travaux en fin d'année probablement. Cette dépense sera prise en charge par GBM.
- Les travaux d'enfouissement de lignes électriques et réseaux secs portés par le SYDED sur une partie de la grande rue se poursuivent. Les finitions en enrobé des trottoirs et mise en place des candélabres auront lieu en mars. La commune abonnera financièrement ce marché, à hauteur de 5 000 € environ, afin que les trottoirs soient repris dans leur totalité.

Actualité des comités consultatifs et pilotage

- Finances – Les élus ont préparé le budget 2026 et pris connaissance de l'arrêt des comptes 2025. Afin de faciliter le travail de la nouvelle équipe municipale qui sera en place fin mars, il a effectivement été décidé de valider un budget prévisionnel qui pourra être revu à la marge ensuite. Les nouveaux élus délibéreront sur les tarifs, subventions etc.

Informations diverses

- Les élus ont été sollicités pour la location 1,5 jours par semaine de la salle Saint-Martin dans le but de faciliter la création d'une auto-entreprise de traiteur par Ilona Ohlmann. Après visite et échanges, elle va vérifier la faisabilité financière et reviendra vers la commune prochainement. Les élus pourront à ce moment-là décider d'un éventuel tarif exceptionnel à proposer eu égard à la récurrence des locations.
- Daniel Varchon informe que le radar pédagogique du centre du village est en panne et ne peut être réparé, un devis est en cours.
- Le Maire rappelle que la commune a signé plusieurs devis pour des interventions qui sont retardées par la météo pluvieuse : le curage du fossé d'eaux pluviales de la rue de Champagney, le nettoyage de la parcelle derrière les ateliers (avec évacuation des arbres secs...) et évacuation des arbres secs près de la résidence du Pré saint-Martin et le long de la Noue. Le changement de la porte du garage de la mairie qui est endommagée est aussi en attente en raison d'un retard de livraison.
- Stéphanie Gharbi informe de la réalisation de belles ventes de bois (report depuis plusieurs années) qui vont apporter des recettes intéressantes, comme la dernière pour 23 000 €.
- Le maire et les adjoints ont validé l'achat d'une remorque pour remplacer celle qui était devenue obsolète.

- Le Maire remercie l'habitant qui a appelé la gendarmerie pour signaler la dégradation par un automobiliste de panneaux dans une des nouvelles écluses de la grande rue. Le chauffard a dû faire face à ses responsabilités.
 - Le Maire a demandé aux chasseurs de s'investir dans la prolifération des ragondins, particulièrement sur le site de la lagune et dans le petit fossé en dessous du Château d'Uzel.
 - Les entretiens professionnels annuels ont été effectués et ont permis comme chaque année de faire le point sur les formations, l'implication de chacun, etc.
 - Un dépôt sauvage a été constaté juste devant le domicile d'un particulier, en plein village, c'est vraiment navrant ces incivilités.... Les employés communaux sont bien sûr intervenus.
 - Les élus déplorent les trous qui se sont formés rue de Champagney cet hiver. Le maire va à nouveau se rapprocher de Grand Besançon Métropole qui a porté les travaux il y a quelques années sans reprise de la structure.
- **Vie associative et festive**
- Le Maire a participé à l'Assemblée Générale des Anciens Combattants et à plusieurs cérémonies de vœux du Préfet, du Député, des communes voisines, de Grand Besançon Métropole...
 - Les vœux du conseil municipal ont connu une bonne participation et les personnes présentes ont apprécié la mise à l'honneur de la jeunesse, des employés communaux (deux agents ont reçu la médaille d'argent du travail) ...
 - Plusieurs élus ont honoré l'invitation du centre de secours et incendie de Pouilley-les-Vignes pour fêter la Sainte Barbe.
 - La Nuit de la lecture organisée par la bibliothèque a connu un grand succès.
 - Les élus se félicitent également de l'ouverture de l'ALE COOL, un café associatif soutenu par la commune par la mise à disposition gracieuse des locaux etc.

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Commission des impôts directs : samedi 7 février à 11h
- Commission électorale : samedi 19 février à 10 h
- CCAS : samedi 28 février à 11h
- Conseil d'école : jeudi 13 mars à 17h30
- Prochain conseil municipal :
 - Lundi 2 Mars
- Elections municipales
 - Dimanche 15 et 22 mars

Événements futurs :

- Tarot de la chasse – Samedi 7 février – Salle Saint-Martin
- Don du sang – Mercredi 11 février – Maison de la Noue

Fin de la séance à 21h50

Le secrétaire de séance

Daniel VARCHON

Le Maire,

Catherine BARTHELET